

Bulletin Municipal d'Information

N° 14 / Janvier 2021

www.montesquieu-des-alberes.fr











Mairie

1 place Sant Cristau 66740 Montesquieu-des-Albères

Tél.: 04 68 89 60 49 Fax: 04 68 89 75 87 mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00 fermé le mercredi après-midi

SOMMAIRE

p.2: Le Mot du Maire

p.3; Zéro Phyto

p.4: Travaux terminés

p.5: Travaux en cours

p.6: Travaux à venir

p.7: Bouchons en liège

Soutien aux associations Erratum

p.8: OLD Frelons asiatiques Borne de recharge Appel aux talents

Antenne téléphonique p.9: Entretien des cours d'eau Marché

p.10: Page de libre expression -Parole à l'opposition

p.11 : L'éclairage public

p.12 : L'éclairage public (suite) Nouveaux commerçants Nos aînés

p.13 : Festivités et cérémonies

p.14: CCACVI carte solidaire CCACVI numéros utiles **CCACVI** piscine

p.15: Tri sélectif p.16: Etat civil

LE MOT DU MAIRE

Chères Montesquivaines, chers Montesquivains,

C'est avec un grand bonheur que ce bulletin municipal a été élaboré pour témoigner de notre volonté de poursuivre le d'investissement afin de soutenir la commande publique et l'emploi, et améliorer votre quotidien et votre qualité de vie.

Vous le savez, nous avons dû renoncer à l'organisation des manifestations festives. Cela nous attriste profondément mais nous ne devons prendre aucun risque. La santé des Montesquivaines et des Montesquivains est notre priorité et l'affaire de tous. C'est pourquoi je vous invite à rester vigilants en respectant les gestes barrières et les consignes limitant nos sorties.

N'oubliez jamais que la France a toujours eu cette capacité de résilience et encore cette fois, malgré cette crise sanitaire, nous devons faire face, rester debout pour traverser cette épreuve et surtout nous retrouver dans la joie dès que ce sera possible. Gardez espoir, cette pandémie sera bientôt derrière nous, la vie reprendra son fil.

Selon le souhait de certains de nos aînés et personnes vulnérables ou isolées, nous continuons à garder le contact toutes les semaines, en les appelant et en se mettant à leur service (courses, besoin de compagnie ou de parler). Si certains d'entre vous le désirent également, n'hésitez pas à contacter Sabine ou Sylvie à la mairie pour exprimer vos besoins, et vous porter sur la liste des personnes à contacter régulièrement.

La situation sanitaire impose, aujourd'hui encore, des contraintes importantes à la vie associative, culturelle, sportive, sociale. J'en appelle à chacun d'entre vous pour partager ces deux logiques, ces deux objectifs à la fois : vivre et protéger !

Je tiens à féliciter sincèrement nos professionnels de santé en première ligne, directement confrontés depuis des mois à la COVID-19, à nos gendarmes, nos pompiers et nos bénévoles au service de tous pour notre sécurité.

Cette crise sanitaire amorce aussi une crise économique sans précédent, alors restons soudés, coopératifs et surtout croyons aux vertus du vaccin qui est une chance de retrouver une vie «normale ».

Je ne manguerai pas de remercier les agents territoriaux qui ont été exemplaires et les bénévoles d'associations pour leur patience.

Je tiens enfin à vous souhaiter, au nom du Conseil municipal et des agents territoriaux, une bonne année 2021, que l'espoir vous anime et que la sérénité vous conduise doucement mais sûrement vers une vie pleine de chaleur et d'enthousiasme! (Très prochainement, sur site et en mairie, vidéo de présentation des vœux 2021 à la population)

> Votre serviteur, Madame le Maire, Huguette PONS,

yordons elborzi et à bientor fellen

OPERATION « O PHYTO » REUSSIE

Nous pouvons être fiers!

De nouveaux panneaux à l'entrée de notre beau village vont arborer **3 grenouilles**!

En effet, depuis novembre 2020, nous avons atteint le niveau 3 de la démarche « Objectif Zéro Phyto »



Souvenons-nous:

Avril 2016 : avec l'aide du SIGA du Tech, démarrage de l'opération Zéro Phyto par l'**exposition** de deux thématiques à l'école et dans la salle du conseil, sous la forme de 2 expositions sur l'eau «L'eau un défi d'aujourd'hui pour demain» et «Quand nos rivières grondent» assorties d'un **questionnaire pour nos écoliers**.

Septembre 2016 : diffusion d'un film « Le TECH une ressource à préserver »

2018 : Suite à la règlementation du 1er Janvier 2017 sur l'interdiction pour les collectivités d'appliquer des pesticides, le conseil municipal confirme l'adhésion à la **démarche Zéro Phyto**.

Dès lors, notre collectivité:

- s'est équipée d'une armoire de stockage des produits autorisés,
- a abandonné l'usage des pesticides sur TOUS les espaces qui relèvent de sa responsabilité,
- a formé et équipé les agents des services techniques sur les méthodes d'entretien mécanique,
- a communiqué sur la démarche auprès de vous tous,
- a remplacé le désherbant dans les allées des cimetières au profit des allées enherbées,
- a mis en place une **zone de recyclages** des déchets verts et la possibilité pour les habitants de **récupérer du broyat** pour pailler les plantations.

POUR ALLER PLUS LOIN....

Maintenons la démarche et prolongeons nos efforts vers un objectif plus ambitieux : « Le niveau TERRE SAINE »

- Maintien de la **biodiversité** en favorisant l'implantation de ruchers et la lutte contre les frelons asiatiques,
 - Accepter les mauvaises herbes sympathiques devant nos portes, la nature s'exprime de la sorte,
 - Choix des plantes et arbres autochtones,
 - Sensibiliser nos jardiniers amateurs et nos agriculteurs sur cette démarche.

Portons tous ensemble un nouveau regard sur notre environnement!

TRAVAUX TERMINES

ÉCOLE COMMUNALE "NICOLAS MAS" et RESTAURANT SCOLAIRE



Des travaux de rénovation ont été effectués durant le dernier été et plus récemment à l'école Nicolas Mas avec la remise en état de la classe Grande Section maternelle/CP au niveau des murs et du plafond, plusieurs portes ont été réajustées dans la classe CE2/CM1/CM2 et de nouvelles prises électriques ont été installées dans le dortoir.

TRAVERSÉE DU VILLAGE PHASE 2

Les travaux sont à présent terminés avec :

- une nouvelle voirie,
- le remplacement de l'éclairage public,
- des trottoirs aux normes,
- un plateau traversant qui sécurise l'accès piétons à l'école,
- un nouvel arrêt de bus sur le parking de l'école, conforme aux attentes du service LIO de la Région.



MISE EN ESTHETIQUE DU VILLAGE phase 1

La 1ère phase d'embellissement du village a débuté par :

- la réfection des chaussées et trottoirs à l'identique,
- le remplacement des supports et éclairage par Leds,
- l'enfouissement des câbles aériens, EDF et téléphone (sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SYDEEL 66 Pays Catalan)





CREATION D'UNE PISTE DE DESENCLAVEMENT SUITE AUX PRESCRIPTIONS DU PPRIFF

La piste de désenclavement pour le secteur Della la Font est achevée. Elle sera directement gérée par les services de secours si un aléa exige l'évacuation des riverains des rues de la Fontaine, des Albères, Chênaie, Correc Servé, Eglantiers et Cormier. D'ores et déjà, une réflexion avec le SIVU des Albères est en cours pour désenclaver directement l'impasse du Cormier. Toutes ces nouvelles pistes permettront de rejoindre la Route Départementale 61.





TRAVAUX EN COURS

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT SATURNIN TRANCHE 2

Les travaux de restauration de l'église Saint Saturnin tranche 2 (intérieur de l'édifice) sont en cours de finition :

- enduits sur murs et badigeon
- câblage électrique pour éclairage, chauffage et sono
- béton de forme, chape et carrelage,
- réagréage béton sous emplacement moquette chauffante,
- reconstitution de décors peints dans l'abside.

Sauf contretemps, les travaux devraient se terminer au printemps 2021.







CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL A VOCATION DE SERVICES ET DE LOCATIONS

Les travaux du gros-œuvre sont en cours de réalisation :

- terrassement général pour mise à la cote,
- création de pieux fondés en colonnes balastées,
- terrassement en tranchée pour longrines supports,
- béton pour longrines de fondation,
- coffrage, ferraillage et coulage de la dalle béton.

La livraison est prévue courant 2022. Une réflexion et un appel à candidature seront menées pour optimiser le ou les services susceptibles d'occuper

le rez-de-chaussée.



TRAVAUX GENERAUX DANS LA COMMUNE

L'entretien de la commune est également menée au quotidien :

- bouchage de nids de poule sur l'ensemble des voiries,
- entretien des bâtiments communaux,
- débroussaillage, entretien des espaces verts,





TRAVAUX A VENIR

SIGNALETIQUE

Des travaux de signalétique horizontale et verticale, pour lesquels nous allons solliciter des subventions, sont programmés durant le premier semestre 2021 en divers lieux de notre commune dans le but d'améliorer encore et toujours la sécurité des usagers.



ÉLAGAGE ET DÉBROUSSAILLAGE / SÉCURISATION DES VOIES PUBLIQUES



Des travaux d'élagage et de débroussaillage sont prévus durant le premier trimestre 2021 sur les espaces publics et privés de la commune afin de respecter les obligations légales de débroussaillement ainsi que d'améliorer la circulation des véhicules sur les voies publiques.

TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Une réflexion est en cours, en collaboration avec les services de la Communauté de communes afin de programmer un plan pluriannuel de réfection de la voirie communale dès le budget 2021.



PARKING DE L'ECOLE

Ouverture du parking de l'école sur la Grand'Rue pour permettre un sens de circulation unique et fluidifier le trafic à l'école mais également un service de transport scolaire et usagers de qualité des bus LIO,

DEFENSE INCENDIE

La création de pistes dans le massif est à l'étude afin d'assurer la défense incendie



MISE EN ESTHETIQUE DU VILLAGE phase 2

La mise en esthétique du village se poursuivra durant le 2ème semestre 2021.

LIGNES ELECTRIQUES HAUTE TENSION

La ligne haute tension, Le Boulou/Argelès-sur-Mer, va être renforcée. Montesquieu en tirera profit et elle sera prochainement enfouie du Couloumer au plateau "13 vents".



CITY STADE

L'ossature bois du plancher et de la clôture du City-stade va être remplacée.





COLLECTE ET RECYCLAGE DES BOUCHONS EN LIEGE

La collecte et le recyclage des bouchons en liège dans Les bouchons sont ensuite transportés dans une le département des Pyrénées-Orientales est une usine reconnue comme unité de recyclage du action innovante et exemplaire au niveau national matériau liège. depuis 2012, qui est aujourd'hui encore d'actualité. Dans le cadre de son **Plan Départemental de granulés** pour être valorisés sous forme de produits Valorisation du Liège, le Département et ses partenaires dont l'Institut Méditerranéen du Liège décoration (isolant thermique et phonique). (IML) et la Fédération Française du Liège (FFL) ont la volonté de valoriser :

- les caractéristiques intrinsèques du bouchon en liège en tant que matériau 100% biosourcé sublimé par sa transformation en bouchon dans une association naturelle avec vin et terroir,
- le bilan écologique exemplaire de la fabrication liège replanté dans les P.O. du bouchon,
- le recyclage effectif des bouchons en liège utilisés collectés dans une démarche solidaire et parallèle.

Les différentes étapes de la valorisation des bouchons en liège.

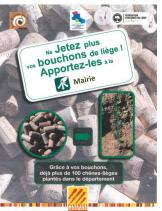
Des urnes de collectes sont mises à disposition dans plus de 140 points de collectes dans le département. La mairie de Montesquieu en possède une depuis toujours!

Les détenteurs d'urnes transportent les bouchons collectés à l'**ESAT Joan CAYROL de Bompas**, où ils sont triés et conditionnés.

Les bouchons y sont finalement transformés en agglomérés utilisés pour l'écoconstruction ou la

Les fonds récoltés du transformateur de filière liège pour le rachat des bouchons en liège usagé sont réunis par l'IML et réinvestis dans les projets collectifs de plantations de chênes-liège dans le département : 5000 bouchons recyclés = un chêne-

Participez à la reforestation ! Ne jetez plus vos bouchons en liège. Recyclez-les. Venez les déposer en mairie dans l'urne qui se trouve à l'entrée!



CONSERVEZ VOTRE ENTHOUSIASME!

Depuis plusieurs mois maintenant, le confinement ne permet plus de se réunir. Les associations de Montesquieu souffrent de cette situation. Toutes ont dû stopper leur activité. Il est difficile dans ces conditions de conserver une motivation. On ne sait pas quand il nous sera possible de retrouver un rythme de vie normal. Quand pourrons-nous nous retrouver pour faire du sport, de la gymnastique, chanter, danser, participer à des conférences, peindre...?

Malheureusement, on ne le sait pas. Pour autant, restons optimiste! Conservons notre entrain afin d'être au rendez-vous lorsqu'il sera à nouveau permis d'être ensemble! Les associations sont la vie d'un village. A Montesquieu-des-Albères, cette vie est intense. Notre beau village a la chance d'avoir un tissu associatif important, permettant à chacun de trouver son bonheur parmi toutes les activités proposées. Il est important que cette vie reprenne dès que cela sera autorisé. La municipalité confirme son soutien à tous les présidents et à tous les membres bénévoles qui feront de nouveau de Montesquieu un village animé, vivant. Tenez-vous près, conservez votre enthousiasme, votre joie de vivre, votre envie de partager! Nous espérons vous retrouver bientôt!

ERRATUM

Nous présentons nos excuses à M. Dominique SANTUCCI pour l'omission de son nom dans la rubrique "crédit photo" lors de l'édition du Bulletin Municipal n°13 de septembre 2020.

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillement est obligatoire dans les zones Le zonage DFCI a évolué à Montesquieu-des-Albères. exposées à un risque d'incendie. Il consiste à limiter La zone forestière s'est agrandie. La rue du renard, le les risques de propagation d'incendie dans des zones Mas Santraille, les Trompettes Hautes côté sud et les exposées en matière d'incendie (en pratique, aux Anglades en font maintenant parti. Il est important abords des forêts). L'opération consiste à réduire les que tous les montesquivains résidant dans ces zones matières végétales de toute nature (herbe, appliquent les règles de débroussaillement afin de branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de garantir la sécurité de tous. propager un incendie aux habitations.

L'article L134-6 du code forestier indique l'obligation Renseignez-vous auprès de M. DUFFOURG, service de débroussaillement et de maintien en état Urbanisme, en mairie. débroussaillé pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts (zonage dit DFCI). A Le risque d'incendie nous concerne tous ! Soyons l'intérieur de ce zonage, le débroussaillement est à la vigilants et appliquons la réglementation. charge des propriétaires sur une distance de 50 ou Pour plus d'explications, consultons le site mis à 100 mètres autour des bâtiments /installations et sur notre disposition par la Préfecture : toute la surface des parcelles, construites ou non, en www.prevention-incendie66.com zone U du PLU.

Le brûlage est interdit toute l'année en zone U.

Nouvelle campagne d'éradication du frelon asiatique

Comme chaque année la municipalité reprend sa lutte contre ce nuisible en collaboration avec SOS GUEPE 66 tant sur le domaine public que sur vos parcelles privées. Malgré tout vous pouvez également agir en amont en suivant les prescriptions consultable sur le site de la mairie : https://www.montesquieu-desalberes.fr/frelon-asiatique-rappel/

Merci à tous les montesquivains pour votre implication!

UNE BORNE PUBLIQUE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES **ET HYBRIDES A MONTESQUIEU**



le cadre du Dans l'environnement, les véhicules décarbonés » (véhicules rechargeables l'utiliser. : 100 % électriques ou hybrides rechargeables) sont une priorité dans la politique de réduction des émissions

de gaz à effet de serre. La loi Grenelle 2 a confié aux communes et à leurs groupements comme le SYDEEL66 (Syndicat Départemental d'Énergies et d'Electricité du Pays Catalan), la charge de développer les bornes de charges accessibles au public.

Montesquieu-des-Albères a répondu à l'appel! Une

Grenelle de borne a été installée sur le parking en contrebas de la « mairie. Elle est accessible à tous. N'hésitez pas à

> Le SYDEEL66 a participé au financement de l'installation de recharge pour véhicules électriques à hauteur de 20%.



APPEL AUX TALENTS 2021

Marie-Agnès année au cours du mois d'avril, Nous LANOY, 1ère adjointe chargée si les mesures sanitaires nous le les des festivités, organise une permettent. exposition regroupant de Alors, vous avez un talent ? Une autorisé. nombreux artistes de passion ? Vous souhaitez faire Chaque édition a réuni nombres Montesquieu-des-Albères. Nous découvrir vos réalisations ? espérons le faire encore cette Tenez vous prêts!

ouvrirons inscriptions dès que cela sera

d'artistes. Venez allonger la liste des exposants!

LES 13 VENTS ONT LE VENT EN POUPE!

Comme la municipalité s'y était engagée, l'enquête distribuée dans les 780 foyers de notre commune et relative au choix d'implantation du plateau des 13 vents pour la future antenne relais de téléphonie mobile vient de rendre son verdict. Jeudi 24 décembre 2020, en présence de Madame le Maire et ses adjoints ainsi que Monsieur de Foucher, 326 bulletins ont été dépouillés et le résultat est sans appel : OUI à 85% pour l'emplacement aux 13 vents ! Merci à tous les montesquivains qui ont répondu présents et merci à ceux qui n'ont pas répondu et qui font confiance à leurs élus.



ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Les berges et le lit mineur d'un cours d'eau non collectivités, et par conséquent des moyens titre de l'article L215.2 du code de l'environnement. L'entretien courant est à la charge de celui-ci, conformément à l'article L215-14 du même code qui prévoit que « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau, afin de permettre le maintien du cours d'eau dans son profil d'équilibre, l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives », ceci afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et d'éviter les inondations par débordement.

Cette obligation d'entretien n'est pas toujours respectée par les propriétaires riverains qui pensent que la collectivité va se substituer à eux ainsi qu'en donne la possibilité l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Certes les collectivités peuvent être amenées à pallier défaillances d'entretien aux frais propriétaire, mais cette démarche n'est pas naturelle, elle intervient en substitution des devoirs qui incombent normalement au propriétaire riverain. Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial est responsable de son bon écoulement, état écologique..., et, par conséquent doit se conformer à la législation en vigueur, en assurant l'entretien des rives et des berges jusqu'à la limite de sa propriété, à savoir jusqu'à la moitié de son lit.

Depuis des années, la collectivité, au travers du Syndicat du Tech, du chantier d'insertion (secteur Albères) ou directement la commune y pourvoit. A cet effet, au vu de la baisse des dotations aux Bulletin municipal / Janvier 2021

domanial appartiennent au propriétaire riverain au d'interventions de la commune, le maintien de cette mission, impactant directement la protection des personnes et des biens, pourrait amener la commune à demander aux propriétaires le remboursement total ou partiel des sommes engagées, sans que ces derniers ne soient pour autant déchargés de leurs responsabilités et obligations ainsi que le prévoit l'article L 215-16 du Code de l'Environnement.

> Ainsi, chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial est responsable de écoulement, état écologique..., et, par conséquent doit se conformer à la législation en vigueur, en assurant l'entretien des rives et des berges jusqu'à la limite de sa propriété, à savoir jusqu'à la moitié de son lit.



Marché hebdomadaire

Les commerçants vous accueillent tous les mardis matin place Sant Cristau, devant la Mairie. Si vous souhaitez pérenniser ce lieu convivial, n'hésitez pas à vous y rendre. La dynamique du village est à la portée de tous!



Merci à vous!

PAGE DE LIBRE EXPRESSION - PAROLE A L'OPPOSITION

Ainsi que le prévoit l'art. L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 1000 hab., nous réservons un espace permettant aux élus de l'opposition de s'exprimer.

Protection du ciel et de l'environnement nocturne en réalisant des économies budgétaires

Notre commune a un atout fort : celui de son cadre environnemental.

Nous pensons que Montesquieu peut initier, au sein de la communauté des communes, une dynamique en faveur de la **lutte contre la pollution lumineuse**.

Depuis l'arrêté ministériel du 27/12/2018, toutes les communes françaises

doivent respecter certaines contraintes en ce sens et c'est ce qu'a fait la nôtre en modifiant une partie des installations existantes au profit de leds. Nous souhaitons aller plus loin et rejoindre les 12 000 communes de France procédant à l'extinction lumineuse ou à la réduction lumineuse nocturne, encadrées par l' Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN). Nous proposons donc à l'équipe municipale de porter ce projet pour les montesquivains en projetant à terme une labellisation « Villes et Villages Etoilés ».



A cela, **uniquement des avantages**! D'abord, une très forte économie puisque la réduction (sur 6h) permet environ 20% d'économie annuelle et l'extinction (sur 5h) 40%. Or l'éclairage public représente une part très conséquente du budget communal. Ensuite, un impact environnemental : le développement des éclairages nocturnes a un effet destructeur et perturbateur sur la faune et la flore,

d'où la loi sur la biodiversité de 2016. Ainsi, les papillons de nuit, 2èmes pollinisateurs après les abeilles, meurent d'épuisement autour des lampadaires ; de nombreuses espèces ne peuvent plus se reproduire du fait de l'absence d'une alternance jour-nuit suffisamment marquée.

Il serait légitime que les montesquivains se posent toutefois des questions sur la mise en œuvre d'un tel projet et ses éventuels inconvénients. Le coût ? Nul puisque les installations en place sont déjà programmables en intensité et en plages horaires.

Les risques ? Inexistants, ce qui est prouvé par les études menées dans les 12 000 communes procédant à l'extinction



totale : il n'y a pas d'augmentation ni des délits ni des infractions (ces dernières ayant lieu en fait en journée). De plus, il ne s'agit pas de tout éteindre mais bien de sélectionner des zones adaptées et bien sûr de préserver une luminosité suffisante sur les grands axes pour éviter tout accident.

Nous espérons donc une forte adhésion des montesquivains à ce projet pour améliorer encore notre commune.

Les élus de l'opposition

Cyrille De Foucher
Nathalie Pujol
Bastien Saint-Jours



L'éclairage communal à Montesquieu.

L'évolution de nos lampadaires ne peut se décliner sans historique. L'éclairage urbain reste et restera une de nos préoccupations, que ce soit en termes de sécurité, de coût et/ou de pollution.

La naissance de l'éclairage public :

L'éclairage public tel qu'on l'entend aujourd'hui est apparu en France en 1667 sous Louis XIV. Au moyen-âge, l'insécurité est une des principales problématiques des villes de toutes tailles. A cette époque, les habitants des villes ont pour habitude de s'enfermer chez eux dès la tombée de la nuit. Les meurtres et vols dans les villes en pleine nuit sont quotidiens. De nombreuses propositions sont faites pour lutter contre le phénomène, quasiment toutes s'avèrent soit inapplicables soit inefficaces.

Des chandelles au premier réverbère d'éclairage public :

- 1769 et 1782 Eclairage à l'huile
- 1791 Naissance et généralisation de l'éclairage au gaz
- 1878 Naissance de l'éclairage à l'électricité
- 1879 Arrivée des lampes à incandescence
- 1930 Apparitions des premières lampes à décharge fonctionnelle, appelée tubes fluorescents.

L'avenir:

L'éclairage à leds apparaît au début des années 2000, et présente l'avantage de requérir une très faible consommation dans le contexte d'une période où l'écologie et l'économie d'énergie sont des enjeux majeurs.

Impact énergétique :

Selon les études de l'ADEME (Agence de Transition Ecologique), l'éclairage public représente 18% de la consommation d'énergie des communes ; soit 37% de leur facture d'électricité.

A Montesquieu, depuis 2008 nous avons, avec l'aide du Pays Méditerranée, fait un diagnostic de nos installations. Progressivement des horloges astronomiques (minuterie pour tableau électrique) ont été installées sur toute la commune. Aujourd'hui la moitié de ces éclairages sont remplacés par des Leds. L'ADEME estime qu'une économie de 40% est apportée pour chaque lampe remplacée par une Led.

NOUS DEVONS POURSUIVRE CET EFFORT!

Cependant l'opinion publique évolue, Les sondages SOFRES et IPSOS démontrent que pour 91% des Français, la réduction des consommations énergétiques doit passer par une modernisation du parc d'éclairage de la commune. Pour certains il s'agit d'un enjeu de sécurité pour les habitations ou lors des déplacements nocturnes, pour d'autres l'éclairage artificiel est reconnu comme source de pollution lumineuse.

L'absence de règlementation environnementale encadrant la réduction des nuisances liées à l'éclairage artificiel (hors règlement sur les enseignes lumineuses), ne doit pas nous freiner dans notre réflexion de réduire cette nuisance par la diminution de la plage d'utilisation de l'éclairage.

Une réflexion avec la Communauté de Communes a débuté depuis quelques années sur la possibilité de réduire ces plages d'éclairage à un moment de la nuit et par secteurs.

L'ECLAIRAGE PUBLIC (suite)

QUELLES SONT LES ALTERNATIVES POUR LIMITER CETTE POLLUTION **LUMINEUSE TOUT EN ASSURANT LA SECURITE DES CITOYENS?**

Quand on parle de repenser l'éclairage public, il s'agit d'évaluer nos habitudes et nos besoins afin de limiter la pollution lumineuse sans compromettre la sécurité nocturne.

éclairages d'utilité publique (lampadaires pour la diagnostic sera personnalisé par secteurs de la sécurité des piétons, signaux d'indications, etc.) et commune. ceux à usage purement commercial ou décoratif (vitrine des magasins, enseignes, publicités...). L'objectif est : La réalisation d'un diagnostic est le préalable - d'entériner un consensus par secteur afin de nécessaire pour mettre en place des solutions répondre au mieux à cette démarche, adaptées au territoire. Ainsi, en fonction de la - de mettre en place le processus technique avec les situation et de la fréquentation de certains lieux, des services de la Communauté de Communes, extinctions nocturnes, des variations d'intensité et - d'évaluer les répercussions de la démarche et faire également la suppression de points lumineux inutiles évoluer l'éclarage dans notre commune. peuvent être préconisés.

continu, diminuant ainsi le nombre d'accidents. et l'avenue de la Mer resteront allumées.

Eclairer des portions de route particulièrement dangereuses ou certains échangeurs, allumer les éclairages en cas d'intempéries (brouillard...), sont autant de pistes abordables pour réduire notre consommation d'énergie et lutter contre la pollution lumineuse.

VOTRE OPINION NOUS EST INDISPENSABLE!

Une action de cette envergure doit être partagée. L'extinction dans certains quartiers ou lotissements, Il faut tout d'abord faire la différence entre les peut générer des inquiétudes. C'est pourquoi un

L'extinction de l'éclairage public va être testée Au niveau de la sécurité routière, des études ont sur la commune à partir de début février ou démontré que les conducteurs adaptent leur vitesse mars 2021. Les rues du village et des de conduite en fonction de la luminosité et roulent lotissements seront donc éteintes de 23h à 5h. moins vite sur les routes qui ne sont pas éclairées en Seules la départementale qui traverse le village

DE NOUVEAUX COMMERCANTS

Vous connaissez déjà Food'Anciennes que vous avez Vous avez envie d'un burger, d'un américain, d'un l'habitude de rencontrer le mardi matin sur le marché paninis ou d'un kébab ? El Can Y Gust est là ! Il vous pour profiter de son service traiteur et plats à propose emporter. Depuis début décembre, ces charmants d'accompagnement, seuls ou en formule avec frites commerçants viennent à votre rencontre et vous et proposent en plus des produits d'épicerie.

Hautes de 8h à 10h, aux Agouillous de 10h15 à 12h15 et les jeudis au Mas Santraille de 8h à 10h, devant la mairie de 10h15 à 12h15.

Pour en savoir plus, vous pouvez les contacter au 06 85 85 03 69.

large choix produits boisson. Vous pouvez commander 06 25 95 47 31 ou sur www.el-can-y-gust.fr pour être Ils vous attendent les mercredis aux Trompettes livré après 18h durant la périodu du couvre-feu.



NOUS NE VOUS OUBLIONS PAS!

La prudence ne nous a pas permis d'organiser le traditionnel repas-spectacle pour les aînés de Montesquieu et nous en sommes désolés. Toutefois, nous ne les oublions pas ! La municipalité offre un colis de produits Bio, à retirer en mairie, à nos aînés de 70 ans et plus (1 colis par foyer).

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, signalez vous en téléphonant à la mairie. Nous nous ferons un plaisir de vous l'apporter à domicile!

CEREMONIES ET FESTIVITES

11/09/2020 HOMMAGE AU POMPIER CODOGNET

décédé lors de l'incendie de 1984, en présence de M. SOL, sénateur des P.O.





13/09/2020 AU REVOIR M. PETETIN

notre ami Gilbert et sa femme, membres actifs du CCFF, ont déménagé pour se rapprocher de leur famille.

Nous les regrettons!





30/09/2020 ATELIER DE LA MEDIATHEQUE



11/11/2020 **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**





15/12/2020 CADEAU DES ELEVES DU LYCEE ALFRED SAUVY

de Villelongue remettent un cadeau à Madame le Maire de Montesquieu







17/12/2020 MANEGES, la mairie offre des tickets à l'APE pour les enfants de l'école









18/12/2020 Les **POMPIERS** déposent leurs calendriers à la mairie



LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VOUS INFORME



Développement économique : la communauté de communes solidaire avec le commerce local

Depuis le 11 décembre 2020, une opération Carte cadeau territoire solidaire initiée par la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris permet de relancer les achats de proximité et de soutenir le commerce local impacté par la crise sanitaire.

La communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris a lancé le 11 décembre, en association avec la société MyCardora, « MycardoraCCACVI », une carte cadeau territoire solidaire. Cet outil numérique est activé jusqu'à la fin mai 2021 (période reconductible). Il permet à ses détenteurs d'effectuer des achats sur le territoire Albères-Côte Vermeille-Illibéris, chez des commerçants s'étant au préalable inscrits à l'opération.

D'une valeur de 20 à 250 euros, elle donne accès à un réseau de commerçants, artisans et producteurs recensés sur une plateforme digitale (www.cc-acvi.com/mycardora-commercants) : métiers de bouche, (boucheries, poissonneries, épiceries fines,

etc.), coiffeurs, artisans d'art, boutiques de vêtements, librairies, bars et restaurants, etc.
Les entreprises (tous statuts confondus) et les administrations locales peuvent acheter cette carte cadeau au profit de leurs salariés (offrande pour Noël, soutien de l'économie de proximité, ...). Elles bénéficient d'exonérations fiscales et sociales dans les limites légales (171€/an et par salarié pour 2020). Les particuliers peuvent également acheter, pour leurs proches cette carte cadeau solidaire.

Pour en savoir plus, vous pouvez :

- contacter le 06 73 61 92 37
- consulter les adresses internet suivantes : https://www.cc-acvi.com/vos-loisirs/carte-cadeau/mycardora-commercants/https://www.cc-acvi.com/vos-loisirs/carte-cadeau/mycardora-entreprises/https://www.cc-acvi.com/vos-loisirs/carte-cadeau/mycardora-particuliers/





Numéros utiles

- Eau potable et Assainissement : 04 68 95 21 95
- Collecte des déchets (maintenance

des conteneurs) : 04 68 81 55 45 (pour un changement de bac)

- Urbanisme : instruction des permis de construire :
 04 68 81 00 37
- Eclairage public : en cas d'absence de lumière dans la rue (interventions uniquement liées à un problème de sécurité électrique ; pas de dépannage des points lumineux) :

- Piscine Intercommunale Alberaquatic : 04 68 37 04 05
- Pôle enfance jeunesse (crèches, accueils de loisirs et points jeunes) : 04 68 95 21 99
- Lecture publique : un réseau de 10 médiathèques pour l'ensemble du territoire communautaire

Standard: 04 68 81 63 77 standard@cc-acvi.com

www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.com www.facebook.com/ccacvi/ 3 Impasse de Charlemagne, BP 90103, 66704 Argelèssur-Mer

La Piscine AlberAquatic



06 87 77 89 45

Les conditions d'une éventuelle réouverture obéiront aux prochaines directives gouvernementales. Elle est actuellement ouverte uniquement pour les écoles. Vous pouvez obtenir des informations au 04 68 37 04 05.

TRIER C'EST BIEN, BIEN TRIER C'EST MIEUX

30% de la collecte de nos poubelles jaunes est régulièrement refusée au Centre de Tri. En effet, nous avons pu observer que nos poubelles et conteneurs jaunes sont très souvent souillés par des objets et encombrants, des sacs d'ordures ménagères et des emballages emboités les uns dans les autres.

Les objets, les emballages emboités, les sacs d'ordures ménagères et les emballages jetés dans des sacs plastiques ne seront pas recyclés mais acheminés à l'usine d'incinération!

Il est important environnementalement et économiquement de réduire ce taux de refus en évitant les erreurs de tri.



Trier n'a jamais été aussi simple!

- Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider!
- Jetez vos emballages en vrac dans le bac jaune et non emboîtés les uns dans les autres. Ne les jetez pas enfermés pas dans des sacs !
- Ecrasez les bouteilles et pliez les cartons si possible

Une fois collecté, le contenu des poubelles jaunes est déposé au centre de tri Arc Iris à Calce. Là, le papier et les emballages recyclables sont triés par matériau puis compactés en « balles » avant d'être acheminés vers les usines de recyclage pour redevenir de nouveaux matériaux ou objets.



Jetez les emballages en verre dans leur conteneur spécifique.

Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) doivent être rapportés, dans leur boite dédiée, à la pharmacie. Demandez une boite à votre pharmacien.



Apportez en déchèterie les objets, les déchets volumineux et les déchets dangereux.

Déchetterie de Laroque-des-Albères : Avenue des Baléares, 66740 Laroque-des-Albères

Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Jours de fermeture : Jours fériés et dimanche

Demandez votre carte "déchetterie" à la Communauté de Communes ou à la mairie.

Le disque du tri est disponible en mairie. Retrouvez toutes les informations sur https://cc-aspres.fr/ www.tous lesemballagessetrient.fr et infos.sydetom66.fr

Etat civil 2020



IMBO Lise le 23/02/2020 MUNOZ Sanna le 11/09/2020 HURET Luna le 07/10/2020 PIQUEMAL Romy le 22/10/2020 CRECHE Nora le 1/12 /2020



Ils nous ont quíttés BOUILLON Philippe le 30/12/2019

MARTINEZ Nicole le 11/01/2020

COLPIN Nicole le 13/01/2020

ENGASSER René le 19/03/2020

CAVAILLE Veuve THUBERT Marie le 27/03/2020

SPARR-TRESCASES Marie-Laurence le 03/05/2020

CARRERE Serge le 05/05/2020
BOUDES Michel le 27/05/2020
MEHENI Michel le 21/08/2020
DURUISSEAU Renée le 06/08/2020
JONCA Louis le 08/09/2020
PAYRE Jeannine née COSTE le 16/09/2020
JOUSSE Maurice le 24/10/2020
LE CORRE Jacqueline le 26/10/2020
PROTON DE LA CHAPELLE Michel le 7/11/2020
GUTTIEREZ Francis le 15/11/2020
KABIERSCH Wolf Dieter le 01/12/2020

CALLIAT Marie-France le 9/12/2020



Ils se sont dit OUI!



FACON Amandine / CUBAYNES Charles le 08/08/2020 ESENDERE Elise / POSADA PORRAS Luis le 14/11/2020 VICENTE Marc / BROUARD Valérie le 28/12/2020

ALEXANDRE Tony / SEGHI Chantal le 15/05/2020 LASSERE Antonin / PAGES Sandrine le 29/05/2020 TERRIE Sébastien / LEBLANC Céline le 1/09/2020 CASSAN François / CALON Sandrine le 17/12/2020 EL OUADRHIRI Samir / DEMOUSTIER Stéphanie le 29/12/2020



Publication : Maire de MONTESQUIEU des ALBERES

Direction de publication : Huguette PONS Conception / maquette : Mairie de Montesquieu

Crédit photos : Mairie de Montesquieu / Françoise LEFEBVRE

Imprimerie du Néoulous Céret

Document imprimé sur papier recyclé en 1000 exemplaires. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.

Toute reproduction interdite : Edition 2021

Ne pas jeter sur la voie publique.